

Crédits COVID-19 et aides cas de rigueur: aspects légaux et comptables, audit et contrôles

01 février 2022 (formation en ligne, l'après-midi)

Public visé

- Réviseurs agréés
- Experts réviseurs agréés
- CFO
- Chefs comptables

Contenus

- La pratique pour les crédits COVID-19: présentation et évaluation des risques
- Les aides pour cas de rigueur: présentation et évaluation des risques
- Exposés, études de cas et discussions

Conditions-cadres

- Voir public visé

Vos avantages

Vous connaîtrez

- Les évolutions de la pratique pour les crédits COVID-19, les points communs et les différences quant aux contraintes avec les aides pour cas de rigueur au niveau fédéral et cantonal vaudois.

Vous saurez

- Traiter la présentation d'un crédit COVID-19 et d'aides pour cas de rigueur dans les états financiers 2021
- Evaluer les risques d'un crédit COVID-19 et d'aides pour cas de rigueur pour l'entité bénéficiaire et son organe de révision

Responsable de séminaire

Gérald Balimann, expert-comptable diplômé, associé, Fiduciaire Fidinter SA, Lausanne

Conférenciers

Gérald Balimann, (voir ci-dessus)

Jean-Luc Chenaux, Professeur à l'Université de Lausanne, avocat associé, Kellerhals Carrard, Lausanne*

Sébastien Chenuz, Expert-comptable diplômé, Chef du contrôle cantonal des finances Vaud

Andreane Jordan, Cheffe de service, Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI), Canton de Vaud, Lausanne

Didier Müller, Banque Cantonale Vaudoise, Responsable Département PME

Cendrine Rouvinez, avocate Kellerhals Carrard, Lausanne*

Christian Wenger, Directeur de Cautionnement romand

Denis Wulliamoz, expert-comptable diplômé, fondé de pouvoir, Fiduciaire Fidinter SA, Lausanne

*L'étude d'avocats Kellerhals Carrard est mandatée pour représenter les organismes de cautionnement dans le cadre de la lutte contre les abus dans l'octroi et l'utilisation des crédits COVID. Mes Chenaux et Rouvinez s'exprimeront à titre personnel.

Date

01.02.2022 l'après-midi

Prix du séminaire

CHF 410.- non-membre
CHF 360.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (numérique)
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

Annulation gratuite jusqu'à 48 heures avant la formation continue en ligne, en deçà de 48 heures: CHF 200.- de frais d'annulation. Non-participation (absence sans justification dans ZOOM) 100% du prix du séminaire.

Les manifestations de formation continue en ligne d'EXPERTsuisse auront un suivi professionnel et seront accompagnées de Key-Take-Away Questions.

Programme

	Thèmes	Conférenciers
13.55–14.00	Connexion dans la salle d'attente Zoom	
14.00–14.05	Accueil	Gérald Balimann
14.05–14.35	Aspects légaux des crédits COVID-19/aides cas de rigueur	Jean-Luc Chenaux et Cendrine Rouvinez
14.35–14.40	Questions	
14.40–15.10	Aides cas de rigueur dans le canton de Vaud	Andreane Jordan et Sébastien Chenuz
15.10–15.15	Questions	
15.15–15.35	Crédits COVID-19 aspects généraux et organe de révision	Christian Wenger
15.35–15.40	Questions	
15.40–16.00	Pause	
16.00–16.30	Crédits COVID-19 aspects bancaires	Didier Müller
16.30–16.35	Questions	
16.35–17.15	Crédits COVID-19/aides cas de rigueur – aspects comptables et audit	Denis Wulliamoz et Jean-Luc Chenaux
17.15–17.25	Questions	
17.25–17.30	Conclusion	Gérald Balimann

Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch, en particulier:

Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'annulation: sans frais

Annulation après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

Annulation à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch.